COMMUNE DE SERENT
LOTISSEMENT "LA BANDE BRUNEL"
PLAN DE COMMERCIALISATION
REGLEMENT GRAPHIQUE
ECHELLE : 1/1000

Prescriptions d'implantation et de d'aspect de la construction et des aménagements

- Postionnement de l'accès à la parcelle (un seul accès autorisé). Dessert les 2 stationnements non-clos (soit côte à côte de 6x5,50m, soit en enfilade de 3x11m)
- Limite d'implantation de la façade principale (65% de la projection)
- Limite d'implantation de la façade arrière
- Zone constructible
- Côtes de la limite d'implantation
- Orientation de la façade principale et du faîtage de la construction principale
- La construction (bâti principal et/ou les volumes secondaires, pouvant être le garage) devra s'implanter au moins sur la limite séparative
- La construction (bâti principal et/ou les volumes secondaires, pouvant être le garage) devra s'implanter sur l'une ou l'autre des limites séparatives ou les 2
- Si la construction ne s'implante pas en limite, elle doit s'implanter à 2m
- Repère les constructions principales qui devront avoir 4,50m de hauteur minimale pour la façade principale
- Repère les façades et clôtures qui devront avoir une composition particulièrement soignée pour accompagner l'espace public

N

Légende

- Enrobé noir
- Enrobé de couleur (beige)
- Stationnement sur revêtment semi-perméable
- Caniveau ou bordure à plat, ou bande résine
- Marquage des stationnements
- Espace vert, engazonnement et plantations arbustives
- Plantation bocagère / plantation pied d'arbre
- Espace de gestion des eaux pluviales (accessible à faible pente de talus (3/1 et 4/1)
- Cheminement (sablé et/ou semi-perméable)
- Escalier / Ponton
- Installation ludique / Banc
- Arbre et cépé / Arbre existant (Quercus)
- Signalisation d'entrée en zone partagée (20km/h)

BESNIER
aménagement

SAS au capital de 800 000 euros
RCS NANTES B 389 619 388 (93 B 35)
255 rue de la Renaudière 44 300 NANTES
TEL : 02 40 49 21 22
FAX : 02 40 49 01 21

NOTA: Le nivellement est rattaché au système NGF IGN69.
Les coordonnées sont rattachées au systeme RGF93-CC47.
Les cotes et les surfaces ne seront définitives qu'après le bornage des lots.
Plan non contractuel dressé le 04.04.2023 par le Cabinet GEOBRETAGNE SUD